

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 17 juin 2024**

**Délibération n° 2024\_080**  
**REPRISES ADMINISTRATIVES DE CONCESSIONS DU CIMETIERE - DEMANDE DE**  
**SUBVENTION AUPRES DE BORDEAUX METROPOLE**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 11 juin 2024.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 40**

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugenie GASPAS, Claude MELLIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Loïc FARNIER à Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES à Pierre SAUVEY, Eric SARRAUTE à Jean-Louis COURONNEAU, Antoine JACINTO à Thierry MILLET, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

**ABSENTS : 3**

Mesdames, Messieurs : Patricia NEDEL, Emilie MARCHES, Thomas DOVICH.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Pierre BRASSEUR**

Monsieur Joël GIRARD, Adjoint au Maire Délégué au Logement et Droits civiques, rappelle que la Ville effectue une campagne annuelle de reprises administratives de concessions du cimetière. Le nombre cible de reprises sur la période 2024-2027 est de 45 concessions chaque année. Ces reprises concernent actuellement les concessions temporaires non renouvelées. Une campagne de reprises des caveaux (concessions perpétuelles) sera également engagée prochainement.

Par délibération du 18 décembre 2023, le Conseil municipal a validé le contrat de codéveloppement de 6<sup>ème</sup> génération 2024-2027. Par ce contrat, Bordeaux Métropole a acté le principe de création d'un fonds de concours à destination des communes dans le cadre du règlement d'intervention des cimetières, adopté par la délibération du 29 septembre 2023. Ce règlement d'intervention permet à la Ville de bénéficier d'un dispositif de soutien financier aux reprises administratives des concessions

Cette aide peut s'élever à hauteur de 60% du coût dans le cas où le nombre d'exhumations sur les quatre années est supérieur ou égal à 3% du nombre total de concessions. Elle correspond à 30% du coût si le nombre d'exhumations est inférieur à 3% du total des concessions.

Le cimetière communal comporte 5 824 concessions.

180 concessions seront reprises dans les quatre ans à venir soit 3,09%. Le coût annuel estimé est de 52 600 € soit un total de 210 400 €. La participation de Bordeaux Métropole pourrait donc s'élever à 126 240 €.

Plan de financement :

Années	Coûts (€ TTC)	Participation communale	Aide financière BM
2024	52 600	21 040	31 560
2025	52 600	21 040	31 560
2026	52 600	21 040	31 560
2027	52 600	21 040	31 560
<b>Total</b>	<b>210 400</b>	<b>84 160</b>	<b>126 240</b>

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Métropolitain n° 2023-444 en date du 29 septembre 2023 approuvant le règlement d'intervention des cimetières communaux,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2023-174 du 18 décembre 2023 approuvant le contrat de CODEV de 6<sup>ème</sup> génération 2024-2027 avec Bordeaux Métropole,

**Vu** l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 04 juin 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de Bordeaux Métropole une aide financière à hauteur de 126 240 €.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 46 voix pour

Envoyé en préfecture le 19/06/2024  
Reçu en préfecture le 19/06/2024  
Publié le 19/06/24  
ID 033-213302813-20240617-4636-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 17 juin 2024



**Jean-Pierre BRASSEUR**  
Secrétaire de séance

**Pour le Maire**  
**Par délégation**  
**Thierry TRIJOULET**  
**Premier Adjoint**

*Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*